

Service des parcs et promenades



L a u s a n n e

TABLE DES MATIERES

Description du service	page 3
Lausanne — Ville verte	pages 4-6
La Bourdonnette.....	pages 7-9
Rapport de gestion du SPP	pages 10-11
Informations sur les cimetières	pages 12 à 19

M. Michel REICHARD, chef de service ad intérim

Administration

Coordination, secrétariat et comptabilité. Gestion administrative et comptable du personnel.

Division planification et projets

Application des lois et règlements concernant la protection des arbres et des zones vertes. Réalisation de petits aménagements et transformations dans les sections.

Division logistique – Administration et vente des cimetières

Exploitation des magasins de ventes des cimetières, renseignements, devis, facturation, statistiques et correspondance.

Division logistique – Ateliers

(aménagement paysagers, bâtiments et jeux, magasin et mécanique)

Entretien du parc de véhicules, machines, installations et divers équipements. Fabrication de matériel et mobilier. Remise en état des locaux et bâtiments de service et application des mesures de sécurité.

Division logistique – Production et décorations

Cultures florales, plantes vertes, fleurs coupées, arbres et arbustes. Essais de nouveautés. Décorations temporaires pour manifestations officielles, décorations des bureaux de l'administration, façades et fontaines. Confections diverses pour les cimetières, établissement de devis et approvisionnement des trois magasins.

Division entretien – Espaces verts et espaces cimetières

(cimetières, promenades, sports, écoles et autres services)

Entretien des parcs et promenades comprenant tous les espaces verts publics, zones de sports et sociales, propriétés privées communales et leurs équipements. Entretien des espaces verts et plantations d'environnement. Décorations des tombes sur commande. Confections diverses, décorations des chapelles mortuaires, ventes de concessions et conseils à la clientèle. Aménagements de nouvelles sections. Inhumations, exhumations, désaffectations.

Lausanne—Ville verte

Lausanne compte environ 127'000 habitants. Elle est, en importance, la cinquième ville de Suisse. Elle est essentiellement vouée au commerce et au tourisme. Ville d'étude, elle possède, outre de nombreux instituts et écoles privées, une université, une école polytechnique et une école des beaux-arts. Elle est le siège du Tribunal fédéral et du Comité International Olympique. Elle n'a quasiment pas d'industrie, constatation favorable aux habitants pour l'air qu'ils respirent mais, certes moins favorable pour les finances publiques.

Située au carrefour des grandes communications européennes, sur la ligne nord-sud Paris-Rome et est-ouest Berlin-Madrid, au bord du Lac Léman, Lausanne est presque à la limite des langues germaniques au nord et latines au sud. C'est aussi, par analogie, le point de rencontre des espèces végétales d'origine nord-européenne et méditerranéenne. Le climat y est tempéré en raison de la masse stabilisante du lac, mais influencé par celui de la haute vallée du Rhône, quasi continental, chaud et sec en été, avec des froids parfois très vifs en hiver.

La renommée de notre cité, en tant que ville de verdure, se fonde sur trois facteurs essentiels :

- A. Une situation géographique privilégiée sur un versant exposé au sud, baigné par le Lac Léman (alt. 375 m) et culminant à 872 m.
- B. Une évolution urbanistique à taille humaine ayant su conserver des entités de verdure importantes (forêts de ravins, parcs privés ou publics).
- C. Une volonté politique de préserver et développer cette situation particulière où une place prépondérante est gardée aux espaces verts et publics (rives du lac par exemple).

Les flores locales et horticoles présentent une palette d'espèces particulièrement riche, par l'apport des plantes venant d'Amérique du Nord, du Japon, de Chine et de quelques espèces d'Afrique du Nord et d'Asie Mineure. Certaines criques abritées des environs possèdent une végétation naturelle spéciale, le vent du Sud y ayant déposé des graines provenant des côtes de la Méditerranée (*Cistus*, *Genista*, *Erica mediterr.*), en même temps qu'il lui arrive d'apporter la fine poussière rouge du Sahara.

Le sol est calcaire, de même que l'eau. Constitué par les anciennes moraines du glacier du Rhône qui recouvraient la région aux temps préhistoriques, il est très variable, avec des zones de gravier, d'autres de marne et aussi de molasse friable ou rocheuse. La couche de terre végétale est relativement faible (20-30 cm). Avec les conditions climatiques, le paysagiste a donc quelques difficultés à faire croître les rhododendrons et azalées qu'on ne voit ici qu'en nombre restreint.

Certains parcs publics lausannois sont d'anciennes propriétés privées aménagées au début du XIXe siècle dans le style paysager, plantés d'arbres aujourd'hui magnifiques. La plupart ont des vues ouvertes sur le lac, les Alpes suisses ou françaises.

Les espaces verts publics couvraient 77 ha, en chiffres ronds, en 1940, ce qui représentait 10 m² disponibles par habitant. A l'heure actuelle, lesdits espaces couvrent 328 ha, soit 26 m² par habitant.

Outre ces surfaces publiques urbaines, notons que les habitants de l'agglomération lausannoise bénéficient du vaste domaine forestier, environ 1460 hectares, que la ville possède sur son territoire.

Pour leur part, les domaines agricoles, propriétés de la Ville, environ 330 ha, représentent une forme d'espace vert non négligeable à notre environnement, qu'il est précieux de préserver.

Au cours de ces trente dernières années, divers parcs et jardins ont été créés en relation avec le développement urbanistique, la construction de nouveaux quartiers, celle d'établissements scolaires, la création de zones portuaires, balnéaires et sportives, sans parler des zones vertes et aménagements de loisirs dus à l'exposition nationale.

Un accent spécial a été mis sur les places de jeux pour petits et grands.

C'est ainsi que la volonté de la Municipalité dans ce domaine a été définie par l'adjonction au règlement sur le plan d'extension d'articles concernant l'obligation de créer, sur le domaine privé également, des espaces verts, des places de jeux et d'assurer des plantations minimum.

Le besoin se fait aussi de plus en plus sentir, en milieu urbain, de mettre à disposition des piétons des cheminements qui leur soient exclusivement réservés. Certes, il en existe déjà, c'est ainsi que les parcs, outre leur vocation naturelle (détente, promenades, jeux d'enfants), sont des lieux privilégiés de liaisons entre quartiers. De même, les chemins piétonniers (pour ne pas parler des rues piétonnes) constituent une part importante de notre réseau de circulation. Ils jouent, eux aussi, un rôle de liaison tout en constituant un réseau de raccourcis.

Au début du siècle (1902), la Confédération helvétique édicta une loi sur la police des forêts. Ce texte novateur pour l'époque stipulait, entre autres, que «l'aire forestière était protégée et ne devait pas diminuer».

Au seuil des années 60, un nouveau courant préfigurant la sensibilité actuelle aux problèmes écologiques, va amener le gouvernement fédéral à légiférer.

C'est ainsi qu'en 1966, un texte de loi sur la protection de la nature et du paysage est promulgué. En 1969, le canton de Vaud, dont Lausanne est la capitale, se dote d'une loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, soit une année avant l'Année européenne de protection de la nature.

L'arbre, en tant qu'élément biotique prépondérant, est mis en lumière. Il y apparaît comme sujet essentiel et les textes légaux et réglementaires obligent le citoyen à prendre de nombreux égards à son endroit. Chaque arbre étant désormais légalement protégé, sa suppression éventuelle sera dûment autorisée par l'Autorité communale.

Celle-ci édictera aussi des mesures de conservation lors de chantiers de construction, par exemple, et obligera à replanter de nouveaux sujets à chaque fois que la situation le permettra.

L'arbre apparaît donc comme axe essentiel et symbole de nature dans notre environnement urbain. Ce faisant, le règlement lausannois précise qu'un exemplaire par 500 m² de surface parcellaire devra être planté lors de l'édification d'un bâtiment. Le constructeur sera aussi tenu de réaliser 1/5^e de surfaces vertes par rapport à la surface plancher habitable, soit un quota de 70 m² pour 100 m² habités.

Ces parcs abritent environ 61'700 arbres, soit 1 pour 2 habitants, auxquels s'ajoutent 12'500 feuillus bordant les voies de circulation (trottoirs).

Lausanne, centre touristique, est incontestablement une ville richement dotée en espaces verts, tant publics que privés; notre tâche est d'en assurer la conservation. Associer au mieux les contraintes de la nature aux exigences des citoyens constitue le défi quotidien qu'il faut relever par respect de nos ancêtres et pour le bien-être de nos enfants !



Centre d'entretien et de cultures municipales de la «Bourdonnette»

L'établissement horticole, construit en 1958-1960, rénové en 2003, couvre 6,5 ha qui comprennent :

- 3'946 m² de culture sous serres
- 3'701 m² de culture sous tunnels isolés chauffables
- 567 m² de culture sous tunnels simples
- 60 m² de culture sous abri équipé pour multiplication plantes tapissantes
- 936 m² de culture sous couches
- 13'496 m² de culture florale plein air
- 15'420 m² de pépinière ornementale (+ 17'000 m² à Vidy + 5'700 m² à St-Sulpice)
- 580 m² de culture en coffres pour plantes tapissantes
- 1'120 m² de couvert pour la préparation des terreaux
- 1'500 m² de jardin d'essai
- 11'000 m² de bâtiments et de dégagements.

Outre les installations de cultures, il comprend les ateliers de mécanique, menuiserie, peinture, maçonnerie, magasin d'outillage, de matériel et de marchandises, bureaux administratif et technique du service.

Les constructions se caractérisent par un système de serres dit «à toit flottant»; par une serre froide d'hivernage munie d'un vitrage «Thermex» s'ombrant automatiquement (première réalisation de ce genre sur le plan mondial); par une double distribution d'eau pour l'arrosage, dont l'une provient de la récolte des eaux de pluie avec réchauffage (les eaux locales ont de 12 à 19° de dureté); une régulation par ordinateur de l'hygrométrie et des températures jour-nuit et un contrôle de l'arrosage à distance. Des installations d'écrans thermiques et d'ombrage permettent des économies d'énergie. Les serres et tunnels sont équipés d'un recyclage d'eau d'arrosage.

En 1997, un bassin de récupération des eaux de pluie, d'une capacité d'env. 900 m³ a été construit.

La chaufferie, installée à l'origine avec chaudière au coke, a été transformée en 1972 et équipée de deux échangeurs (2 x 1'250'000 cal./h.) de chaleur reliés à une centrale thermique, construite à la station d'épuration des eaux usées, utilisant comme combustible les boues déshydratées depuis 2000 relié au réseau général du chauffage à distance.

Pour toute sécurité, il a été posé une chaudière à mazout, se mettant en service en cas de panne de chauffage à distance et lors de très grands froids. La puissance de la chaudière est de 1'250'000 cal./h.

La sécurité est assurée, pour toute la partie électrique, par un groupe Diesel, s'enclenchant automatiquement en cas de panne générale du courant. En outre, une alarme, branchée sur les organes essentiels du chauffage et les points les plus névralgiques des serres, peut atteindre la permanence Certas, qui alerte le personnel de piquet ou le responsable.

La production annuelle 2003, s'élève à :

658'234	plantes de décorations saisonnières
151'356	fleurs coupées diverses

à laquelle s'ajoute la réserve de plus de 13'000 plantes vertes et autres, utilisées pour environ 189 décorations de salles et bâtiments, expositions, etc.

La pépinière, d'une surface totale de 38'120 m², avec Vidy et St-Sulpice, a fourni de son côté en 2003 :

160	arbres d'alignement
41	conifères
16'200	arbustes et plantes tapissantes
5'101	arbres et arbustes



ETABLISSEMENT HORTICOLE
DE LA VILLE DE LAUSANNE

" LA BOURDONNETTE "



- 1. BUREAUX ADMINISTRATIF
- 2. ORANGERIE
- 3. OMBRARIUM
- 4. SERRE A ORCHIDEES
- 5. CHAUFFERIE - REFECTOIRE
- 6. REMPOTOIRE - VESTIAIRES
- 7. HANGAR- GARAGE
- 8. BUREAUX ATELIERS
- 9. BUREAUX EH - LOCAL MAGASINIERS BDV
- 10. SERRES
- 11. TUNNELS
- 12. COUCHES CHAUFFEES
- 13. PARCELLE CHRYSANTHEMES
- 14. CULTURES FLORALES
- 15. PEPINIERE
- 16. COUVERT A TERREAUX
- 17. COMPOST
- 18. STOCKAGE MATERIEL
- 19. GARAGE CAMIONS
- 20. PLACE DE CHARGEMENT
- 21. ARBUSTES POUR LA COUPE
- 22. BASSIN RECUPERATION EAU DE PLUIE
- 23. JARDIN D'ESSAI
- 24. PARKING
- 25. BASSIN EAU DE PLUIE

SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

ENTRETIEN GÉNÉRAL DES ESPACES VERTS

Surfaces

A fin de l'année 2008, le service entretenait 3 508 009 m² (3 509 509 m² en 2007) pour une population résidente en décembre 2008 de 130 721 personnes.

Répartition des surfaces entretenues en m²

	m ²	m ² /hab.
1. Espaces verts	1 327 742	10.16
2. Sports et plages	673 440	5.15
3. Ecoles	430 411	3.30
4. Circulation	96 918	0.74
5. Edifices publics	72 986	0.56
6. Cimetières	226 693	1.73
7. Industries	97 082	0.74
8. Habitations collectives	119 343	0.91
9. Parcs naturels boisés	419 838	3.21
10. Réserves non aménagées	43 556	0.33
Total	3 508 009	26.83

Plantations

Sous la responsabilité du service, il a été planté 304 (267) arbres d'alignement (tiges et baliveaux) dont 276 (243) en remplacement de sujets abattus en raison de leur mauvais état de végétation, de maladies, d'accidents, de travaux d'urbanisme, etc.

Au cours des travaux réalisés par des entreprises privées opérant sous la direction du service, il a en outre été planté 6 180 (6 585) arbres et arbustes, dont 15 en remplacement après abattage, soit 6 143 (6 571) feuillus, arbres tiges et arbustes et 27 (14) conifères ainsi que 42 000 (18 240) plantes vivaces, dont 1 400 graminées.

Cimetières

Cette section a procédé à 18'593 (18'905) décorations de tombes et à leur entretien. Elle mettait en outre à disposition des familles un service d'arrosage par abonnement annuel.

Accidents et actes de vandalisme

Durant l'année, il a été déploré des déprédations pour un montant de 148'452 francs (248'729), dont 21'394 francs (10'924) ont pu être facturés à leurs auteurs.

Le service a pour pratique de ne dénoncer que les cas pour lesquels il a pu établir la date du dommage.

L'usure accélérée des aménagements et de leur mobilier provoquée par des usagers non prévus (bancs utilisés par des adeptes du «rollers» par exemple) ne fait pas partie de ces statistiques.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30, samedi et dimanche de 09h00 à 11h00 et présente d'intéressantes collections de plantes. Il a produit 690'086 plantes, 182'552 fleurs ainsi que 11'842 arbustes et plantes tapissantes. Les achats se montent à 61'771 plantes, 45'946 fleurs ainsi que 3'848 arbustes et plantes tapissantes. 265 décorations officielles ont été effectuées

EXPOSITIONS

- Exposition internationale « Royal Flora Ratchaphruek 2006 » à Chiang-Mai – Thaïlande du 20 au 31 janvier 2007 sur invitation du gouvernement thaïlandais sur le thème « Mecinal Plants & Herbs ». Cette grande exposition organisée en l'honneur du roi a rencontré un très grand succès et a accueilli plus de 3 800 000 visiteurs dont plus de 800 000 pendant la période où nous exposons. 50 espèces de plantes provenant de la région alpine et méditerranéenne ont été mises en scène et présentées.

DIVISION LOGISTIQUE

Cimetières

Dans le cadre du remplacement du serveur central au SOI, les cimetières ont été grandement sollicités pour le projet «CIM08». Ce nouveau programme permet de gérer les activités commerciales (décoration et facturation des plantations sur les tombes, magasins), la gestion des inhumations, la gestion des emplacements et le suivi des interventions des marbriers.

Ateliers

Cette section a d'une part rénové la chapelle de Sauvabelin, remplacé la toiture de l'atelier de menuiserie, remplacé les grillages des volières de Mon-Repos, aménagé le dépôt du chemin Renou, remplacé la pergola de Montbenon et fabriqué les fontaines pour canidés.

D'autre part, les camions, ainsi que leur chauffeurs, ont été regroupés au service des routes et de la mobilité depuis le mois d'octobre.

ÉTUDES, PROJETS ET AMÉNAGEMENTS NOUVEAUX

- « Lausanne Jardins 2009 » : Participation au développement du projet et du concept général de l'itinéraire ;
 - Organisation générale et participation du concours interne
 - Organisation du concours interne spp
 - Participation aux séances de groupe de pilotage, développement et suivi des projets
- Accompagnement général de la politique de développement durable dans le cadre d'Agenda 21 : participation à la démarche «Quartier 21» sur les projets «mettre en valeur la nature en ville» ; les zones 30 km/h et zones de rencontres dans les centres de quartier ;
- Participation active à de nombreux groupes de travail dans le cadre du BEP (Bureau des Espaces Publics), modération du trafic, zones 30 km/h et zones de rencontre, à de nombreux GEP (groupes espaces publics), en particulier liés au M2, Métamorphose, participation au programme et à l'étude conceptuelle ainsi qu'à l'étude et l'organisation pour le déménagement des jardins familiaux de Vidy, analyse paysagère du quartier des Plaines du Loup, commission jeunesse; PALM, PPA, places de jeux et préaux scolaires en collaboration avec les représentants des services de la Jeunesse et des loisirs de la petite enfance et des écoles primaires et secondaires, séances de coordination de chantiers ;

- Accompagnement et réalisation du projet M2 « Coulée verte » Ouchy- Grancy, le Flon, Riponne, Bessières, Ours-Martherey, Ours-Béthusy ;
- Accompagnement des projets de Maisons de quartier de Chailly et St-Luc ;
- Accompagnement du projet de l'agrandissement de l'école de Vers-chez-les-Blanc (préau) ;
- Accompagnement du projet de l'agrandissement du collège de Villamont ;
- Direction et accompagnement du projet du cheminement de la Vuachère (sur les traces du renard) ;
- Sauvegarde du patrimoine : Suivi du dossier de recensement des jardins historiques, Campagne de l'Hermitage, Désert, Mon-Repos, cimetière du Bois-de-Vaux, suivi de la charte paysagère pour le Coteau de Cour ;
- Poursuite des travaux de mise en conformité des places de jeux et étude pour la mise en place d'un multijeu au Pré des Druides ;
- Large éventail d'études et travaux, comme:
 - cimetières : Bois-de-Vaux 1^{ère} et 2^{ème} partie (sections 5, 8, 9, 37, 38, 39, 48, 54) (entre autre aménagement de la section 8 et étude et replantation selon plan d'origine, réflexion et cahier des charges sur la réorganisation des locaux des jardiniers ;
 - Cimetières forains : accompagnement général des projets de gestion et de planification ;
 - préaux scolaires et écoles à la montagne : Montelly, Chailly, Vers-chez-les-Blanc, Le Planemard, Les Chevalleyres, Barboleuse, Valmont ;
 - places de jeux : Boisy, Château de Beaulieu, Pré des Druides, Messidor (Eglantines), Croix-d'Ouchy, Dune de Malley, Blécherette, Vidy Théâtre, Place de Milan, Faverges, Provence, Place de la Navigation ;
 - parcs : Bourdonnette quartier, Sauvabelin, Tivoli, Bellerive plage, Mon-Repos, Bourget, Elysée, Solitude ;
 - divers : cheminement de la Vuachère, centre omnisports de Grand-Vennes, M2, Bourdonnette quartier (patio et paroi anti-bruit), av. de Cour, Rotillon, Centre sportif de Vidy et Chavannes (terrains synthétiques), Place du Tunnel, av. du Grey, jardins familiaux de Vidy et Praz-Séchaud, aménagements liés au M2 (Bessière, Coulée verte, Grancy-Délices, Liseron-Délices, Flon, Ours-Béthusy, Ours-Martherey, Riponne), travaux liés à la restauration du réseau TL (Clochatte, Figuiers, Cojonnex-Jorat), Vers-chez-les-Blanc, Jorat 194, Simplemont, Super-Vallon, Gottettaz, Pavillon thaïlandais au parc du Denantou (dallage) ; Musée Bellerive ;
- Réfection des cheminements : Bourget, Vidy, Mon-Repos, Place du Nord, promenade Rhoner, Ancien-Stand, Croix d'Ouchy ;
- Développement d'une gestion informatisée de type SIT des espaces verts de la Ville et suivi de la mise à jour des plans d'entretien différencié ;
- Développement d'un logiciel pour les cimetières lausannois ;
- Suivi de l'information au public sur internet des emplacements des places de jeux ainsi que de l'entretien différencié.

POLICE DES CONSTRUCTIONS ET CONSERVATION DES ARBRES

a) Police des constructions :

55 (39) requêtes d'abattages liées à un permis de construire ont été traitées parmi les 754 (515) dossiers soumis à l'examen dont 391 suivis d'exécution des travaux.

Cela s'est traduit par la disparition de 392 (169) arbres.

Ces disparitions ont été partiellement compensées par la replantation de 286. (141) nouveaux arbres.

b) Conservation des arbres :

170 (157) requêtes d'abattage non liées à un projet de construction ont abouti à la délivrance de 99 (93) autorisations portant sur 260 (221) arbres et 71 (64) refus..

CIMETIERE DU BOIS-DE-VAUX

Dès 1915, les cimetières de la Sallaz et de la Pontaise ne disposant plus de surfaces disponibles à l'inhumation et aucune section ne pouvant être désaffectée, le Conseil communal lausannois décide, en sa séance du 15 février 1916, d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires à l'achat de la propriété De Lessert en Bois-de-Vaux, d'une superficie de 177'291 m², pour la création d'un nouveau cimetière.

C'est à la suite d'un concours d'idées, ouvert en 1919, que l'architecte A. Laverrière fut chargé d'élaborer le projet définitif dont la réalisation s'échelonna, par étapes successives, de 1922 à 1950.

La conception générale architectonique, de style néoclassique, s'adapte parfaitement à la configuration dénivelée du terrain. Elle s'appuie sur une avenue principale, rectiligne, axée d'est en ouest, divisant le terrain longitudinalement en deux parties sensiblement égales et distribuant les allées secondaires tant perpendiculairement qu'en oblique en un dessin harmonieux. A son point culminant, sa perspective se trouve agrémentée d'un boulingrin avec pièce d'eau, centre d'une place, carrefour principal de l'ensemble et de la zone est. La zone ouest est marquée par la réalisation d'un axe secondaire perpendiculaire, très structuré par son alignement de cyprès agrémentés de pièces d'eau animant les sections qu'il traverse et descendant en paliers et escaliers du Belvédère à la limite sud.

La nécessité d'envisager, dans les années 30, la construction d'un centre avec chapelles a suggéré à l'architecte de réserver un grand espace de dégagement à l'ouest sur lequel s'arrête l'allée principale.

Partant de ces éléments, toute la répartition des sections a été voulue régulière, équilibrée, architecturée, sobre ou richement dotée, mais toujours imprégnée de la volonté d'intimité.

Les dénivellations du terrain ont aussi permis d'inscrire judicieusement quelques «columbarium» murs où des niches grandes ou petites sont mises gratuitement à disposition des familles pour y déposer leurs urnes.

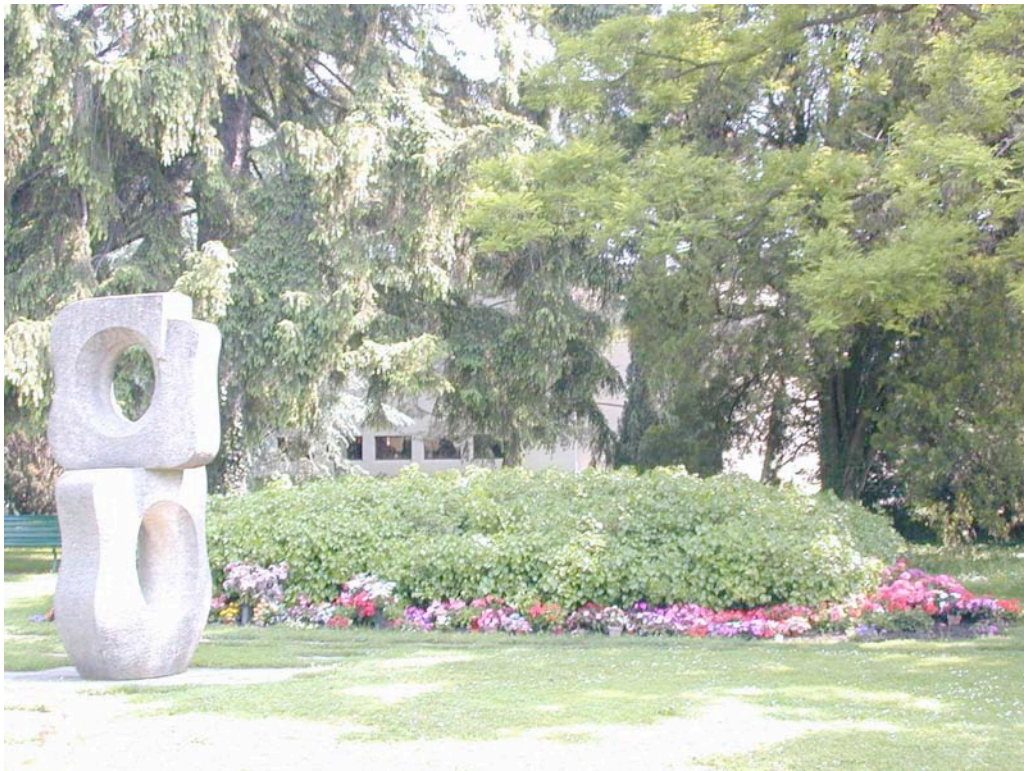
Chaque section se voit ceinturée d'une haie d'ifs, alors que les haies de séparation à l'intérieur sont en thuyas. Chacune d'elle possède son bassin d'eau de généreuses dimensions marquant en général le centre d'une placette, à l'intersection de deux chemins.

Sections de concessions, grandes ou petites, sections de tombes à la ligne pour adultes ou enfants, sections de tombes cinéraires ont été judicieusement réparties selon certains rythmes ou nécessités de configuration du sol et s'interpénètrent harmonieusement.

Un des charmes de cette réalisation réside incontestablement dans l'ordonnance des généreuses plantations d'alignement où rivalisent entre autres tilleuls, bouleaux, micocouliers, cyprès, cèdres, l'environnement étant composé de platanes et chênes verts, formant écran et écrin. La décoration florale des tombes effectuée par le service représente en moyenne, annuellement, 579'000 plantes et fleurs coupées. Étant admis, les rosiers tiges représentent un élément décoratif important.

Il faut préciser que le règlement communal sur les cimetières fixe des limites strictes quant à la qualité et aux dimensions des monuments.



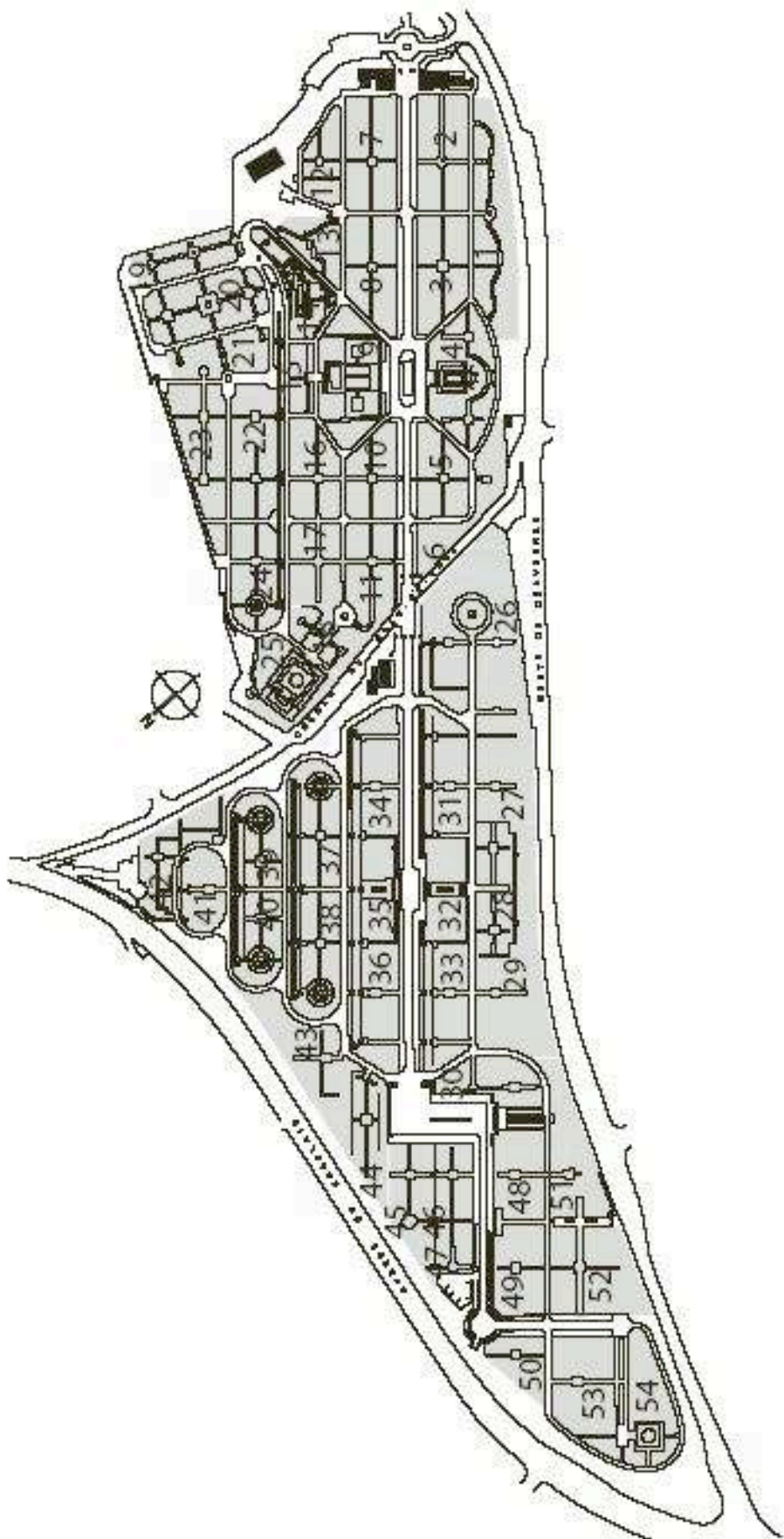


Cimetière de Montoie,
jardin du souvenir,
espace paysagé



VILLE DE LAUSANNE

CIMETIERE DU BOIS DE VAUX



SERVICE DES PARCS ET PROMENADES
AOUT 2003 / A.P.

Cimetière de Montoie

Le nouveau cimetière de Montoie a été aménagé sur l'emplacement d'un ancien champ de repos très arborisé.

Le maintien des beaux arbres, le respect de la topographie et l'aspect architectural des nouveaux bâtiments, ont été les composantes essentielles du projet définitif.

L'harmonie qui se dégage de l'ensemble n'est donc pas due au hasard. Les bâtiments sont entourés de surfaces libres ce qui donne une ambiance de parc à l'anglaise ... Seuls, quelques vieux monuments funéraires choisis en fonction de leur caractère ancien, et quelques concessions offertes par la Ville de Lausanne à d'anciennes personnalités, ponctuent cette zone d'accueil.

Le nouvel aménagement s'intègre parfaitement au site, par la courbe des allées et des «columbarium»; des sentiers dallés sinueux desservent les groupes de tombes d'où l'effet d'alignements fastidieux a été évité par une occupation du sol non systématique mais rationnelle.

Réservé uniquement à l'inhumation des cendres, le cimetière comprend 8'000 emplacements dont 5'500 tombes gratuites, 1'300 concessions et 1'200 niches en columbarium. Chaque tombe peut recevoir de 4 à 6 urnes d'une même famille. Les tombes gratuites viennent à échéance au bout de 15 ans, mais renouvelables 10 ans, et les concessions sont désaffectées à partir de 33 années, mais renouvelables deux fois. Chaque stèle verticale ou horizontale, prise dans un groupe d'aspect relativement libre, est implantée directement dans le gazon, sans entourage de pierre; les plantations permanentes autorisées ne comprennent que des plantes vivaces et arbustes tapissants et des rosiers.

Les circulations marquent une nette séparation des trafics véhicules et piétons. Elles tiennent compte des impératifs déterminés par les services funèbres, par les visites sur les tombes, par les transports de corps venant de la ville et qui doivent être discrets, par les nécessités d'accès aux diverses sections pour l'inhumation des cendres et pour l'entretien. Les places de stationnement sont prévues pour 170 véhicules, celles situées au nord sont réservées aux parents et amis accompagnant un corps jusqu'au cimetière proche du Bois-de-Vaux, par une route interne d'accès direct.

Le pavillon circulaire, près de l'entrée principale, abrite le bureau des renseignements et comprend le magasin de fleurs, tandis que le petit bâtiment au nord comprend le centre d'entretien et de jardinage.

Cimetière de Montoie



Cimetière de Montoie
Jardin du Souvenir

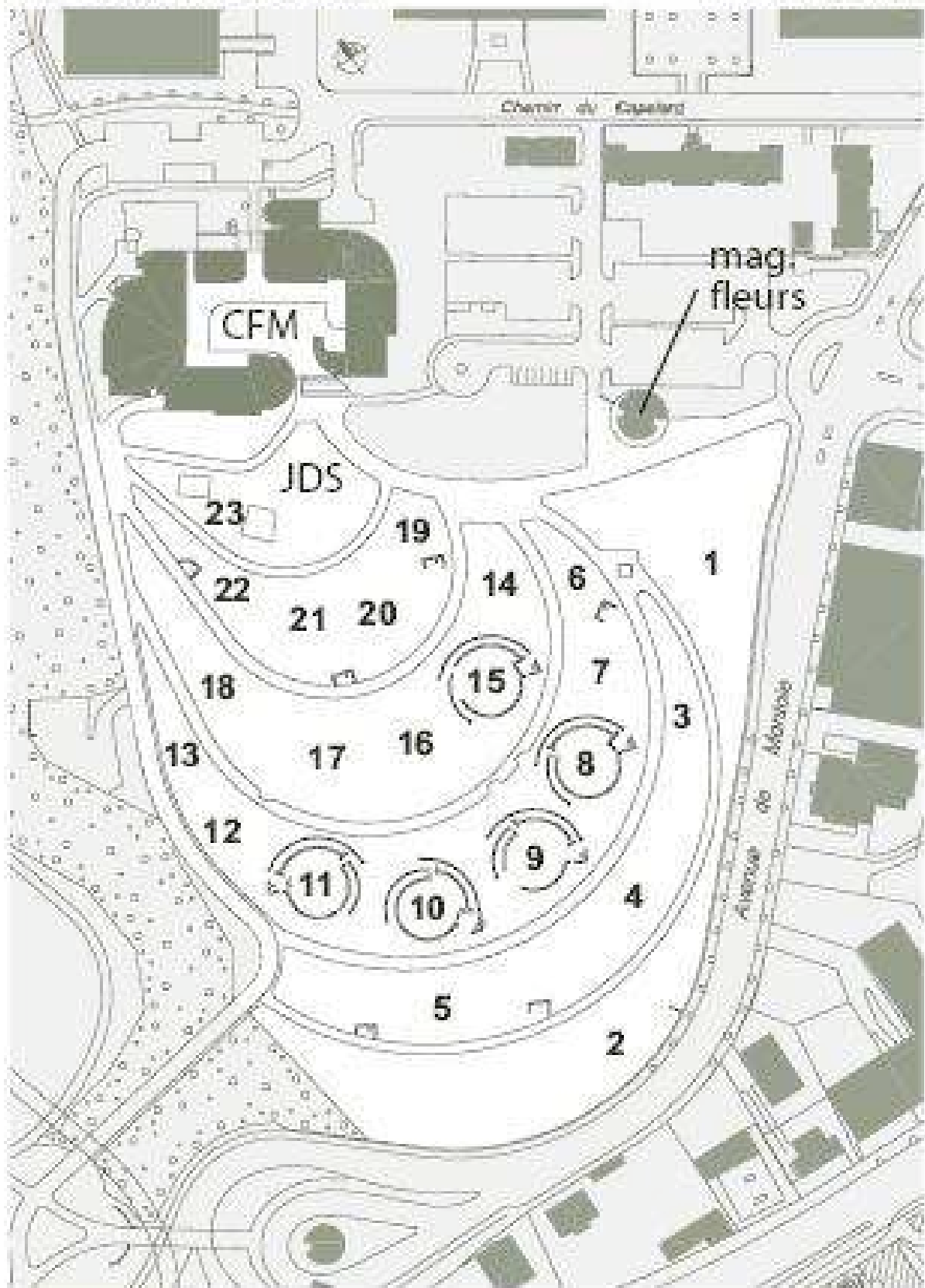
Cimetière forain de Montheron



Cimetière forain de Montheron

CIMETIERE DE MONTÖIE

VILLE DE LAUSANNE



© 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100